



Groupement des Parlementaires du Hainaut
Saison 2014-2015

PV n°3 : réunion du 06 octobre 2014 à 19h00 à Fleurus

Présents : F. Appels, R. Appels, J. Lecrivain, M.Fohal, G. Lorent, D. Hanotiaux, J.M. Tagliafero ; Lecomte P, J.M. Raquez, A. Dupont

Excusés: J-R. Moyart.

Invités : B. Scherpereel ; L. Lopez ; I. Delrue ; Ch. Notelaers

1. Approbation des PV récemment parus.

Le PV 2 est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport et commentaires sur les réunions auxquelles ont participé les membres.

Commission Législative du 24/09/2014 :

- Démission de Monsieur VANCABEKE Pierre : Le groupement félicite Monsieur VANCABEKE pour le travail effectué en commission Législative et l'en remercie.
- Prise de connaissance des points importants portant sur la prochaine AG.
- Le Groupement prend connaissance de la réponse du Président du CA quand à la création d'un département. La technique semble cavalière.
- Prise de connaissance des points reportés à la prochaine CL pour raison de non participation d'un représentant de BBW suite à la démission de Monsieur VANCABEKE.

3. Analyse des PV parus.

- PV 5 du CDA du 08/09/2014 point 10.1.3: étonnement au sujet des conventions concernant les cours entraîneurs entre Liège Atlas et l'ADEPS.

4. Suivi des propositions de modifications.

- Notre Président résume les idées émises lors de la dernière Commission Législative.
- Il semble que le PA24 pourrait passer
- PC1, nous sommes en attente de renseignements de BBW. En cas de non proposition, le Groupement travaillera sur ce point avant de proposer une modification.

5. Courriers.

Néant

6. Réunions décentralisées.

Comme chaque année, le Groupement des Parlementaires du Hainaut prend l'initiative d'organiser des rencontres avec l'ensemble des clubs de notre province. A cette occasion et comme de coutume, ces réunions seront décentralisées afin de toucher un plus grand nombre de clubs. Chaque Parlementaire participera à au moins une réunion afin de se rendre compte de la réalité de terrain. Nous remercions le

CP, Le CJP Hainaut et le CA pour leur participation qui permettra de répondre à l'ensemble des questions posées par les clubs. Ces réunions se dérouleront donc :

- **BCO Saint-Ghislain (2293) le lundi 03/11/2014 à 19.00 heures.** Seront présent : Fabrice APPELS Président, Jean-Marc TAGLIAFERO Secrétaire, André DUPONT, Jacques LECRIVAIN, Jean-Marie RAQUEZ.
- **Spirou Féminin Monceau (1810) le mercredi 05/11/2014 à 19.00 heures.** Seront présent : Fabrice APPELS Président, Jean-Marc TAGLIAFERO Secrétaire, Guy LORENT, Robert APPELS et Daniel HANOTIAUX.
- **BGBC Celles (2428) le jeudi 06/11/2014 à 19.30 heures.** Seront présent : Fabrice APPELS Président, Jean-Marc TAGLIAFERO Secrétaire, FOHAL Michel, Pascal LECOMTE, APPELS Robert.

7. Divers

- Violences aux abords des terrains que ce soit en jeunes ou en seniors, la violence s'aggrave sur le terrain et dans le public. Le calme devrait revenir pour le bien du Basket. Que faire ? Une information est envisagée. Une charte du fairplay est en cours de rédaction par le CA, elle sera transmise dès sa finalisation. Le Groupement sensibilisera les différents organes de la fédération afin de sensibiliser les clubs sur ce sujet.
- Il est noté que la « formation » 3&3 était très intéressante mais hélas peu de coachs se sont déplacés. Le CP demande la possibilité de refaire une formation de ce type vu que notre province est très étendue. Contact sera pris avec le CA afin de réaliser ce souhait.
- 4C4, une information identique à celle faite pour le 3&3 est indispensable afin de clarifier la situation qui semble vague et il est indispensable d'informer les clubs. Une réunion du département CP avec la direction technique est demandée. Madame Delrue, Présidente de ce département en prend bonne note et programmera une réunion dans les semaines à venir.
- Quid des frais d'arbitrage illégalement perçus par un arbitre. Qui paye le surplus demandé irrégulièrement ? Le club de l'arbitre qui a « fraudé » est débité du surplus demandé. Il est signalé que le club peut demander à l'arbitre de rembourser le trop perçu. En cas de non paiement, il est conseillé au club de demander la suspension de son arbitre jusqu'à remboursement.

Fin de réunion à 21.15 heures

TAGLIAFERO JM

Secrétaire

APPELS Fabrice

Président